



Comment gérer ses échantillons avec une base de données : pratiques et perspectives Besançon – 18 et 19 mars 2019

Gestion de collections

Jérôme THOMAS IGE Chargé de collections muséales jerome.thomas@u-bourgogne.fr





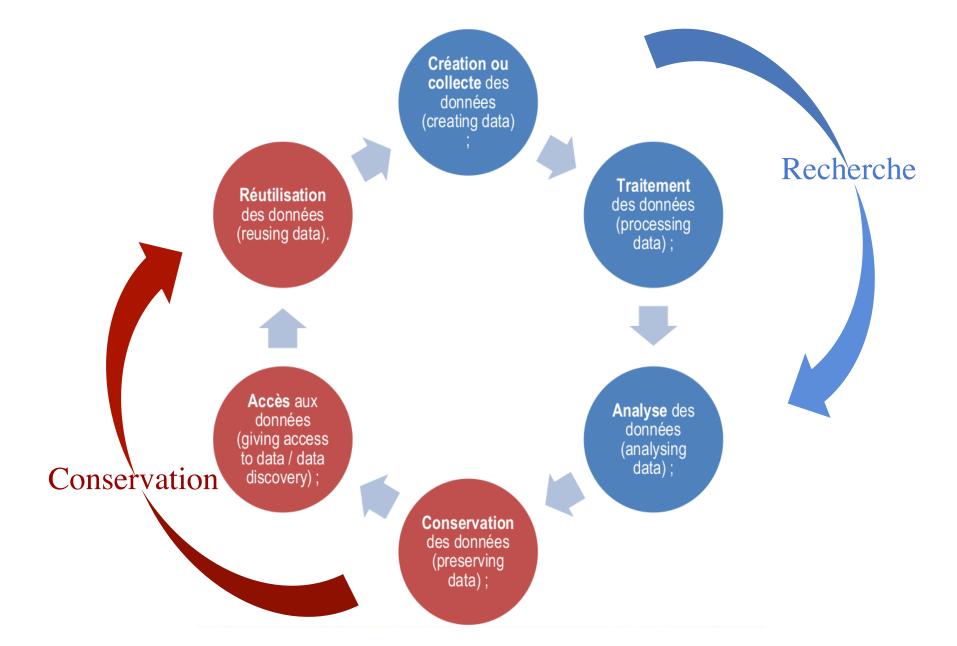


Echantillons = collections ?

Font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue... de la science ou de la technique (article L 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).

- Les biens du domaine public des personnes publiques sont inaliénables et imprescriptibles (Article L3111-1 du CG3P).
- Sont des trésors nationaux : les biens faisant partie du domaine public mobilier, au sens de l'article L.2112-1 du CG3P (article L111-1 du Code du Patrimoine)
 - → Interdiction de destruction ou de vente quelque soit la durée
- → Tout matériel collecté à des fins scientifiques devrait constitué une collection

Cycle de vie de la donnée



Métiers liés à la conservation

famille d'activités professionnelles « Information scientifique et technique, documentation et collections patrimoniales »

Ingénieur de recherche	Traducteur-trice terminologue F1AP2		Responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire F1A41		Responsable d'archives F1A42	Responsable de collections muséales F1A43
Ingénieur d'études	Traducteur-trice F2AP2	Chargé-e des systèmes d'information documentaire F2A41	Chargé-e des ressources documentaires F2A42	Chargé-e du traitement des données scientifiques F2A43	Chargé-e d'archives F2A44	Chargé-e de collections muséales F2A45
Assistant ingénieur	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques F3A41			Assistant-e archiviste F3A42	Assistant-e de collections muséales F3A43	
Technicien	Technicien-ne d'information documentaire et de collections patrimoniales F4A41					
Adjoint technique recherche et formation	Aide d'information o	documentaire et de co	ollections patrimoniales	REE	ERENS III	· RAPE

Bataille de Verdun



Photo Samama-Chikli Albert

Bataille de Verdun



Photo John Warwick Brooke

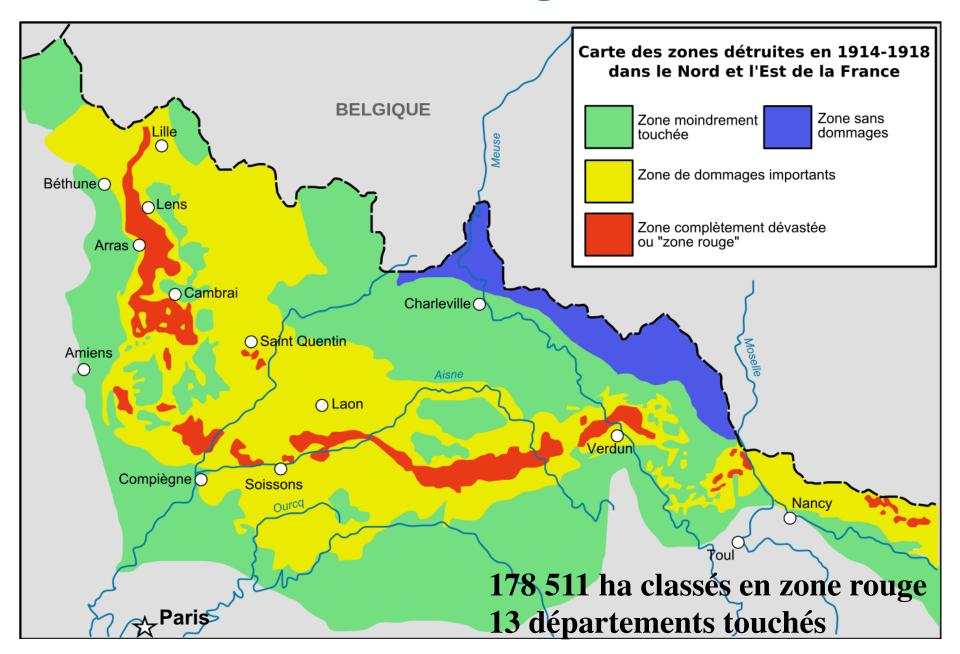






Photo Franck Lallemand



Photo Vincent Loison

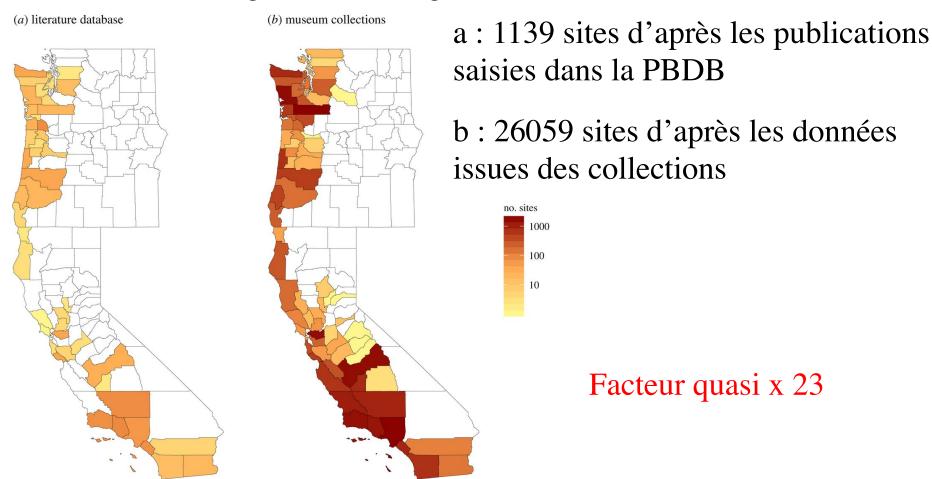
Interdiction de fouilles archéologique et/ou géologique

Comment faire des études naturalistes sans accéder aux terrains ?

- Utilisation des publications antérieures Problématique des dark data

Dark data

Etude sur le nombre de gisements d'invertébrés du Cénozoïque marin en Californie, Oregon et Washington



Marshall CR et al., 2018. Quantifying the dark data in museum fossil collections as palaeontology undergoes a second digital revolution. Biol. Lett. 14.

Interdiction de fouilles archéologique et/ou géologique

Comment faire des études naturalistes sans accéder aux terrains ?

- Utilisation des publications antérieures Problématique des dark data
- Utilisation des collections
 - Localiser les collections (+ de 300 établissements en France)
 - Repérer les spécimens
 - → Base de données et réseau de diffusion

Spécimen en collections

- 3 questions fondamentales concernant un échantillon :
 - qu'est-ce que c'est?
 - d'où provient-il?

- → Pas besoin d'informatiser
- quel est son âge ? (paléontologie)

Et des questions subsidiaires :

- qui l'a collecté?
- quelles sont les autorisations de collecte ?
- quelle technique de collecte a été employée ?
- comment a-t-il été préparé ?
- est-ce qu'il y a eu du tri?
- est-ce qu'il est publié ?

→ Informatisation obligatoire

- . . .

Quelques descripteurs

Descripteurs	exemple		
N° échantillon	XXZZ150		
N° collection	UBGD		
Collecteur	Z		
Date de collecte	05/05/2018		
Autorisation de collecte	Autorisation X5X6X7X		
Elément	Crâne		
Nom scientifique	Microtus agrestis		
Localité	Le Vivier, Champeau-en-Morvan		
Latitude GPS	47.247581		
Longitude GPS	4.129762		
Stratigraphie	Actuel		
Lieu de stockage	Salle 5, armoire 3, tiroir 4		
Analyses	Scan 3D (fichier XXZZ150.nii)		
Commentaires			
Publication	Article ZZZZ Y., 2019. Blabla. Revue de Zool. 15(3).		